

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 141 (2020)
Heft: 9

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Septembre

Nous y voilà : le dernier mois d'activité. Un mois de clôture et de conclusion. En septembre vous mettrez vos colonies en hivernage et prendrez – du moins je vous le souhaite – un peu de repos. L'an passé, j'avais consacré ces lignes au problème du pillage qui peut, à lui seul, ruiner vos efforts pour préparer vos colonies à l'hivernage. Pour celles et ceux qui n'étaient pas au courant, les anciens numéros de la revue SAR sont mis à disposition en ligne sur www.abeilles.ch (MENU -> Revue SAR -> archives). Ainsi, je propose à celles et ceux qui ont commencé cette année de relire les conseils de septembre 2019 pour y découvrir l'ampleur du problème, parfois sous-estimé, que représente le pillage en automne.



Les belles couleurs de l'automne...

Photo : Didier Bettens

Même s'il est préférable de l'avoir fait en août, les deux semaines qui précèdent le second traitement à l'acide formique vous offrent une dernière lucarne pour compléter vos nourrissements. Il est déconseillé de nourrir pendant les traitements et octobre est souvent trop froid pour que le sirop soit bien emmagasiné. Bref, ne tardez plus et finissez-les aux alentours du 15 septembre, date à laquelle vous pourrez effectuer le 2^e traitement.

De l'importance du 2^e traitement contre le varroa

Pas toujours facile de s'y retrouver dans les directives et modes d'emploi relatifs aux traitements contre le varroa. La documentation existante est diverse, et pas forcément à jour. Inter-

net offre également un fatras de conseils divers et variés, pas toujours adaptés à la réalité suisse qui est très différente du reste de l'Union Européenne quant aux pratiques et aux substances autorisées. Dans l'idéal, il est de mon devoir de vous communiquer les recommandations de notre service sanitaire apicole. Or il est à mon avis plus intéressant d'être convaincu par des directives que de les suivre aveuglément. Ainsi, dans de la documentation qui est peut-être encore en votre possession (par exemple dans d'anciens modes d'emploi de vos diffuseurs), ou dans des fiches que vous pouvez encore trouver en ligne, il est parfois dit que le second traitement à l'acide formique dépend du résultat du premier. En deçà d'une chute de X varroas lors du traitement effectué en été, il ne serait pas nécessaire de procéder à ce deuxième traitement en automne. C'est en effet ce qui était préconisé il y a encore quelques années.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que comme dans toute lutte contre un parasite ou une maladie, les mesures imaginées se font par tâtonnements, par essais et nouvelles tentatives. Le varroa n'est présent dans nos contrées que depuis quelques décennies. Il n'est donc pas étonnant qu'elles aient changé radicalement plusieurs fois. Plus la compréhension de la manière dont cet acarien vit et se reproduit augmente, plus il nous est possible d'affiner nos pratiques. Qu'est-ce que cela implique? Que nous ne pouvons pas nous contenter de ce que nous avons appris lors de nos cours pour débutants. Que ce qui valait à une époque donnée peut changer et donc, qu'il nous faut rester à l'écoute des nouveautés et des modifications préconisées par les organes de recherche compétents. Dans l'apiculture comme dans tous les domaines, nous avons toutes et tous tendance à retenir les méthodes qui ont fonctionné lors de nos premières expériences et à ne pas les modifier. Si cette logique du «j'ai toujours fait comme ça» peut s'avérer vertueuse dans la transmission du savoir-faire apicole, elle peut aussi comporter l'inconvénient de nous conforter dans des pratiques qui peuvent devenir désuètes plus rapidement que nous ne l'aurions cru. Or qu'est-ce que nous avons commencé à bien comprendre sur le varroa que nous ne savions pas, ou que nous savions peu, il y a dix ou vingt ans? Entre autres qu'il se déplace de ruche en ruche et de rucher en rucher à une vitesse impressionnante, créant un phénomène de réinfestation. Profitant des vols de butineuses ou du pillage, les varroas circulent et réinfestent sans cesse de nouveaux espaces. La magnifique île d'Ouessant à l'ouest de la Bretagne française est un temple de l'abeille noire «d'Ouessant» où cet écotyle spécifique d'*apis mellifera mellifera*, vit à l'état pur. Plus important encore: le varroa n'a jamais atteint cette île où toute importation d'abeilles est strictement interdite. Or il a été démontré que des ruches provenant d'Ouessant – et donc exemptes de tout varroa – ramenées sur le continent se trouvaient infestées en quelques semaines seulement et ce dans des proportions similaires aux ruches déjà sur place. De là nous pouvons tirer quelques enseignements:

1. **L'infestation au varroa ne doit pas être pensée ruche par ruche:** c'est votre rucher entier, voire votre région qui sont infestés. Si vous ne traitez qu'une ruche – sous prétexte que c'est la seule qui est infestée – vous ne ferez que répartir ses varroas dans les ruches alentours. Un traitement efficace doit être pensé comme une opération globale de toutes les ruches d'un même rucher en même temps. C'est d'ailleurs ce qui rend les traitements longue durée importants à mes yeux: ils offrent une chance pour que pendant quelques jours, toutes les ruches d'une région donnée soient hostiles aux acariens et ne leur offrent aucun abri.



Deux photos prises sur l'île d'Ouessant en 2011. Je ne saurais trop vous recommander la visite de ce haut lieu de l'apiculture européenne...



Les ruches de production et souches à mâles d'Ouessant: elles ne contiennent pas le moindre varroa...

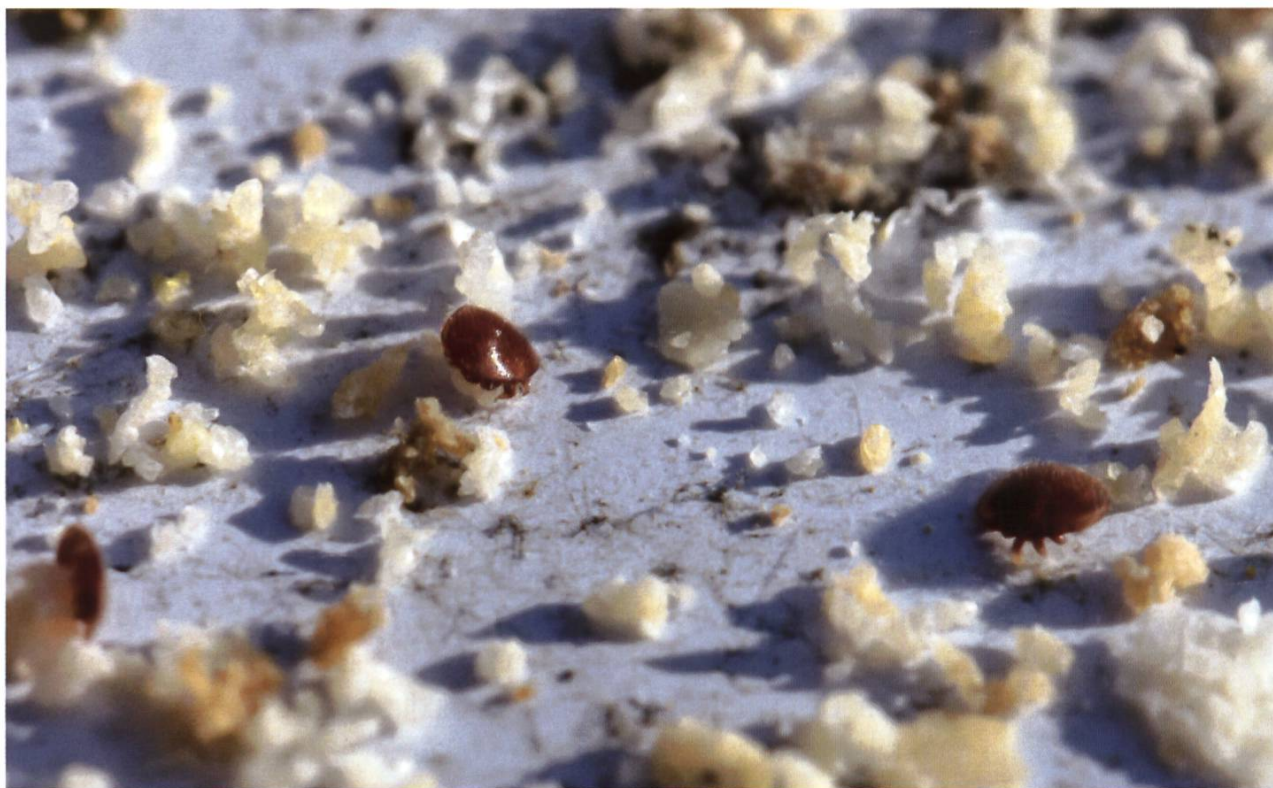


Quand des varroas sont visibles sur les abeilles, c'est que l'infestation est déjà importante. Photo : Didier Bettens.

2. **Avoir traité à un moment donné ne signifie pas que la ruche est définitivement tirée d'affaire :** même si vous avez traité vos essaims artificiels au moment de leur création, ou si vous avez profité d'un arrêt de ponte pour traiter une colonie à l'acide oxalique, cela ne signifie nullement que – même quelques semaines plus tard – le taux d'infestation ne soit pas remonté à des proportions inquiétantes. Il est éventuellement envisageable de ne pas effectuer un premier traitement à l'acide formique pour un essaim naturel ou artificiel enruché sans couvain et traité à l'acide oxalique à quelques jours voire semaines des traitements de vos ruches de production. Ceci surtout si ces jeunes colonies sont à l'écart de votre rucher de production. Néanmoins, il est primordial d'effectuer un 2^e traitement sur toutes les ruches de production et sur tous les nuclei en même temps.
3. **Vous ne traitez pas que pour vous :** contrairement à l'élevage des vaches ou de moutons, l'apiculture et le vol des abeilles ne sont pas limités par des enclos : vos abeilles vont piller ou se font piller par celles de vos voisins ; elles se retrouvent aux mêmes points d'eau, elles butinent les mêmes fleurs, etc. Les varroas qui sont nés dans vos ruches peuvent très bien mourir à des km de là dans un autre rucher. Nos destins apicoles sont inextricablement liés, que cela nous plaise ou non. De ce fait, vous ne traitez pas que pour le bien de vos ruches, mais pour celui de toutes les ruches de votre région. Et vous avez tout à gagner à ce que toutes les ruches des alentours soient en bonne santé.
4. **Les traitements sont plus efficaces quand ils sont coordonnés :** n'hésitez pas à vous organiser entre voisins pour effectuer vos traitements à la même date, afin de diminuer au maximum les chances de réinfestation du varroa.

5. **Quoi que vous en pensiez, vous avez du varroa dans vos ruches :** on entend parfois des personnes s'imaginer être peu touchées par ce fléau pour x ou y raisons. Certaines ruches y seraient moins sujettes de par leur conception, tel dispositif les repousserait, telle lignée de reines y résisterait mieux, ou que sais-je. Les déclarations un peu marketing dans ce genre ne font que très rarement l'objet de démonstrations rigoureuses. Il est possible que vous soyez effectivement en partie épargné certaines années et dans certaines régions. Mais cela ne doit pas vous laisser imaginer que vous êtes immunisé en quelconque manière ni vous encourager à baisser votre garde : la situation peut changer du jour au lendemain. Je vous le dis en toute confiance : **à tout moment, il y a au moins un varroa dans toutes les ruches de notre pays.** Ce n'est pas parce que vous ne le voyez pas qu'il n'est pas là. Lorsque vous commencez à observer des varroas sur les abeilles ou se baladant sur les cadres, c'est très souvent que le taux d'infestation dans la ruche est déjà important !

Tout cela pour bien insister sur ce point : il est important d'effectuer les deux traitements à l'acide formique, ceci même si le premier laissait présager une infestation faible. Et d'ailleurs, quelle conclusion peut-on réellement tirer d'une faible chute suite à un traitement ? 1) Que le traitement a été efficace mais que l'infestation était faible ? ou 2) que l'infestation était forte mais que le traitement s'est avéré inefficace ? À moins d'employer des méthodes de comptage plus sophistiquées et laborieuses, vous n'en serez jamais sûrs¹. Personnellement, j'ai bien souvent eu des chutes très faibles au premier traitement pour finalement trouver des centaines d'acariens sur mes langes à la suite du second.



Varroa destructor sur les langes...

Photo : Didier Bettens

¹ Voir les méthodes de comptage basées sur l'alcool, le CO₂, ou le sucre glace sur www.abeilles.ch, aide-mémoires N° 1.5.1 à 1.5.3.

Contrairement à l'acide oxalique, l'acide formique a l'avantage d'agir sur les varroas présents dans les cellules de couvain operculées. C'est pour cette raison que la chute de varroa sur vos langes demeurera importante jusqu'à trois semaines après le début du traitement, au fur et à mesure que les abeilles naissent et laissent échapper des varroas ainsi tués. De mi-septembre à mi-octobre, la chute sur les fonds de ruche n'est donc plus « naturelle », mais bien conditionnée par votre intervention. Une fois que la chute sera à nouveau naturelle, entre mi-octobre et mi-novembre, il peut être opportun d'effectuer un comptage pour vous assurer que vos ruches n'ont pas été la cible d'une réinfestation tardive. Dans l'idéal, vous ne devriez pas trouver plus de 5 acariens morts par jour. Si cela devait dépasser ce chiffre, envisagez un traitement d'urgence à l'acide oxalique même en présence de couvain qui sera complété par le traitement hivernal standard à l'acide oxalique dès que le couvain sera absent.

Voilà pour septembre. Encore une fois, méfiez-vous également du pillage qui est une plaie et tâchez de profiter de cette relâche apicole pour vous reposer un peu après cette année folle.

Guillaume Kaufmann

Merci à Didier Bettens, lauréat de notre concours des ruchers 2019, pour les très belles images automnales !

apiservice



Trier, nettoyer et réparer le matériel apicole

Au moins une fois par année, chaque apiculteur devrait contrôler son matériel apicole et trier tout ce qui est inutilisable. Tout le reste doit être régulièrement nettoyé et désinfecté, en particulier les ruches qui doivent être entretenues et réparées si nécessaire.

**Pierre-Alain Kurth, conseiller régional pour la Suisse romande,
Service sanitaire apicole (SSA), pierre-alain.kurth@apiservice.ch**

Triage et nettoyage du matériel

Le matériel vieux et défectueux doit être remplacé, de même que celui qui demande trop de temps pour la rénovation.

Les ruches encore utilisables et le reste du matériel apicole doivent être régulièrement nettoyés selon les 6 étapes suivantes (voir illustration I). Ceci est particulièrement important avant la première utilisation de matériel acheté d'occasion.

Après le tri du matériel, il s'agit de gratter les restes de cire et de propolis afin de les éliminer. Ensuite, il faut humecter les parties à nettoyer avec le produit HalaApi 898 (ramollir), puis les laver à chaud avec HalaApi 899 ou avec un autre produit recommandé (voir la liste des recommandations pour les préparations apicoles du SSA et du CRA sur www.abeilles.ch/preparations_recommandees).